

ETUDE

**MISE EN OEUVRE DU FEDER 2014-2020 ET 2021-2027
EN FRANCE METROPOLITAINE
SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**

CONNAÎTRE
les programmes européens
2014-2020

Phase 1 : Etat des lieux et analyse de la programmation du FEDER 2014-2020 en métropole

 Phase 2 : Diagnostics en vue de la programmation 2021-2027 du FEDER en métropole

Phase 3 : Préconisations pour une meilleure programmation FEDER en métropole en 2021-2027

**RAPPORT FINAL
JANVIER 2020**

SOMMAIRE

RECHERCHE – INNOVATION	4 -
La situation de la France	4 -
Le financement	4 -
Les moyens humains	5 -
Les résultats	5 -
Les mesures entreprises au niveau national	6 -
TIC, THD, SERVICES ET USAGES NUMERIQUES	8 -
La situation de la France	8 -
Améliorer la couverture des territoires par les infrastructures très haut débit et l'accélération des débits-	8
-	
Conforter le développement de l'économie numérique et maîtriser la digitalisation de l'économie et l'intégration des technologies d'avenir aux usages pour une meilleure diffusion dans les territoires	9 -
Développer l'offre de services numériques locaux de qualité	10 -
Soutenir l'appropriation et l'usage des cultures, des outils et des services numériques	10 -
Les mesures entreprises au niveau national face aux évolutions contextuelles ou évolutions des normes.....	11 -
COMPETITIVITE DES PME	12 -
La situation de la France	12 -
Entrepreneuriat	12 -
Secteurs / filières stratégiques	13 -
Internationalisation	13 -
Investissement et accès au financement	14 -
Formations et compétences	15 -
Approches transversales	16 -
Les mesures entreprises au niveau national face aux évolutions contextuelles ou évolutions des normes.....	16 -
ENERGIE ET EFFICACITE ENERGETIQUE	18 -
La situation de la France	18 -
Des émissions globales de Gaz à Effet de Serre	18 -
Efficacité énergétique du résidentiel et des transports : enjeux principaux de la baisse des consommations d'énergie finale	18 -
Une production d'énergies renouvelables à corrélér à la consommation	19 -
Les mesures entreprises au niveau national face aux évolutions contextuelles ou évolutions des normes.....	20 -
L'énergie et le climat au cœur du débat politique	20 -
Les politiques de rénovation énergétique du bâtiment	22 -
CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENT	24 -

La situation de la France.....	- 24 -
Les ressources en eau	- 24 -
Les inondations	- 25 -
Les zones littorales	- 25 -
La qualité de l'air	- 26 -
La biodiversité	- 26 -
Les déchets et l'économie circulaire	- 27 -
Les mesures entreprises au niveau national face aux évolutions contextuelles ou évolutions des normes.....	- 28 -

RECHERCHE – INNOVATION

La situation de la France

Le financement

Une amélioration de l'investissement dans la R&D, mais un écart qui se réduit avec la valeur de l'UE28 et un décrochage constaté par rapport aux leaders européens en la matière

En dix ans (de 2007 à 2017), bien que l'investissement dans la Recherche et Développement (R&D) en France est passé de 2,02% à 2,19% du PIB, il reste éloigné de l'objectif des 3% fixés dans le cadre de la stratégie Europe 2020. En outre, si l'intensité de R&D de la France demeure supérieure à celle de l'Union européenne, l'écart à la valeur de l'UE s'est réduit en point de pourcentage en passant de 0,25 à 0,13. Ce « décrochage » en termes d'effort d'investissement dans la R&D s'apprécie également à travers le taux de croissance des dépenses de R&D en volume ou par habitant. Pour chacun de ces deux indicateurs, la valeur française est inférieure à celles de l'UE¹ avec des écarts importants. Par ailleurs, la France se situe au vingt-et-unième rang européen pour son taux de croissance de la DIRD². En dix ans, la France est passée du sixième au septième rang à l'échelle de l'UE en matière d'investissement dans la R&D. Alors que ses dépenses représentaient 17,1% de celles constatées à l'échelle de l'UE en 2007, elles ne représentaient plus que 15,8% en 2017.

Une dynamique en matière d'investissement dans la R&D pour le secteur privé

Sur les dix dernières années, l'investissement dans la R&D du secteur des entreprises a progressé passant de 1,30% à 1,46% du PIB, alors que celui de l'Etat est resté stable. Ces valeurs sont inférieures aux objectifs fixés pour 2020 d'atteindre 2% du PIB pour la DIRDE³ et 1% du PIB pour la DIRDA⁴. Pour chacun de ces secteurs, le constat évoqué précédemment est valable, à savoir : un écart à la valeur de l'UE qui se réduit et un décrochage de la France par rapport aux pays leaders⁵.

Une DIRD principalement dynamisée par le financement privé, mais une recherche financée par le privé et exécutée par le public, peu développée

La DIRD financée par l'Etat et rapportée au PIB est restée stable entre 2007 et 2014 (0,80% à 0,79% du PIB), tout comme celle soutenue par des fonds étrangers (0,15% à 0,17% du PIB). A contrario, celle financée par le secteur privé est passée de 1,08% à 1,26% du PIB. Comparativement aux autres pays européens :

- Alors que la France faisait partie du quatuor de tête des Etats européens en matière de financement public de R&D en pourcentage du PIB, l'écart n'a fait que s'accroître entre elle et les trois autres leaders.
- S'agissant du financement privé, malgré sa progression, la France se situe en retrait du groupe des pays leaders au sein duquel les taux deviennent de plus en plus homogènes.
- En matière de financement étranger, bien que les volumes aient augmenté de 27% entre 2007 et 2014, la France s'est éloignée des pays les plus performants.

La recherche contractuelle (financée par le privé et exécutée par le public) reste faible comparativement à la valeur de l'UE et des pays leaders en la matière. La DIRD exécutée par le secteur public et financée par le secteur privé représente 0,04% du PIB au niveau national en 2017 alors que la valeur à l'échelle de l'UE est de 0,07%.

¹ Eurostat ; traitements Strasbourg Conseil

² La dépense intérieure de recherche et développement expérimental

³ Dépense Intérieure de R&D des Entreprises.

⁴ Dépense Intérieure de R&D des Administrations.

⁵ Eurostat ; traitements Strasbourg Conseil

Toutefois, il est à relever un certain dynamisme en termes de volume financier, puisqu'entre 2007 et 2014, la DIRDA financée par le secteur privé a cru de 63% en France face à 22% à l'échelle de l'UE⁶.

Les données de l'enquête communautaire sur l'innovation de 2016 montrent que si 34,5% des entreprises innovantes françaises déclarent coopérer lors de leur processus d'innovation, seules 13,5% le font avec une université ou un établissement d'enseignement supérieur. En outre, le Rapport pour la France de la Commission européenne juge comme étant limitée la mobilité des chercheurs entre le public et le privé.

Une forte croissance des investissements de capital-risque ces dernières années

Selon les données de l'OCDE, les investissements de capital-risque ont fortement cru au niveau français ces dernières années. Entre 2007 et 2018, les sommes investies ont augmenté de 64% en volume. En 2018, les investissements de capital-risque représentent 0,064% du PIB français. La France se classe au sixième rang des pays européens membres de l'OCDE⁷.

Une véritable dynamique en matière de création de start-up et de start-up deep tech

Le rapport de François JAMET relatif au transfert de technologie aux start-ups (2019) apporte des éclairages en matière de création de start-ups en France. Certaines estimations avancent la création d'environ 130 start-ups par an issues de ou adossée à des laboratoires publics de recherche. Le rapport du groupe de travail relatif à la recherche partenariale et l'innovation, mis en place dans le cadre de l'élaboration de la future Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche insiste sur le fait que « *la France est absente du top 5 des start-ups deep tech par secteur* ». Pour autant, forte de ses dispositifs de maturation, d'incubation, et d'accélération (SATT, Fonds national d'amorçage, Fonds Multicap croissance, FrenchTech, plan DeepTech), de son maillage territorial en matière d'incubateurs et d'accélérateurs, et des concours à la création d'entreprises (i-PhD, I-Lab, I-Nov) une véritable dynamique est identifiée.

Les moyens humains

Avec une part de personnels de R&D et de chercheurs (en ETP⁸) dans la population active de 1,48% en 2017, la France se positionne au neuvième rang européen et au-dessus de la valeur de l'UE (1,27%). En se focalisant uniquement sur les chercheurs, la France se classe en sixième place avec un taux à 9,85‰ (8,22‰ à l'échelle de l'UE). Toutefois, une disparité se révèle en scindant cette population des chercheurs selon le secteur de rattachement. Ainsi, avec une part de 3,75 chercheurs publics pour mille actifs, la France se situe au quinzième rang européen et en retrait par rapport à la valeur de l'UE (3,95‰). S'agissant du secteur privé, elle se place au sixième rang avec un taux de 6,09‰ (4,27‰ pour l'UE). Par ailleurs, en termes de dynamiques, de 2007 à 2017, la population de chercheurs publics a cru de 17% en France et celle du secteur privé de 39,6%.

La part d'une classe d'âge (30-34 ans) diplômée de l'enseignement supérieur fait partie des indicateurs de la stratégie Europe 2020 : une corrélation positive existe entre le capital humain d'une société et sa capacité à innover et à renforcer sa compétitivité. Avec 46,2% de diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population âgée de 30 à 34 ans en 2018, la France est proche de l'objectif fixé pour 2020 (50%). Toutefois, en termes de dynamique, le même constat que précédemment peut être fait : l'écart entre la valeur de la France et celle de l'UE28 se réduit et la France ne fait plus partie des pays leaders ; passant du 5^{ème} au 14^{ème} rang.

Les résultats

Un décrochage de la recherche académique française

Selon les données de l'OST⁹, entre 2000 et 2016, la France passe respectivement du 5^{ème} au 8^{ème} rang mondial par le nombre de publications scientifiques et du 3^{ème} au 4^{ème} rang européen. Elle n'a pas réussi à faire face à la forte croissance des pays émergents en termes de production scientifique. Par ailleurs, en termes de

⁶ Eurostat ; traitements Strasbourg Conseil

⁷ OCDE ; traitements Strasbourg Conseil

⁸ Equivalent Temps Plein.

⁹ Observatoire des Sciences et des Techniques ; « Dynamics of scientific production in the world, in Europe and in France, 2000-2016 » ; juin 2019.

participation à Horizon 2020, la Délégation aux affaires européennes et internationales du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation met en lumière une faible participation nationale par rapport à son potentiel¹⁰. En effet, son taux de participation (8,5%) est quasiment deux fois inférieur à son poids en matière de recherche et développement (environ 16%). Ainsi, bien que son taux de succès (16%) soit le plus élevé des pays de l'UE, elle ne concentre que 11% des financements alloués.

La France accroît son retard par rapport aux leaders européens de l'innovation

La France n'apparaît pas en bonne position dans les différents classements dédiés à l'innovation, comparativement à son potentiel de recherche. Au niveau mondial, elle se place au 15^{ème} ou 16^{ème} rang selon le classement considéré : European Innovation Scoreboard (EIS) ou Global Innovation Index (GII). Ces classements relèvent quelques carences du système français de recherche et d'innovation et notamment une difficulté à transformer les moyens investis en innovation en impact économique et social.¹¹ Enfin, les principales faiblesses identifiées à la lecture du tableau de bord français concernent notamment les points suivants : le financement, les ressources humaines, les productions scientifiques, les infrastructures et les marchés.

Les mesures entreprises au niveau national

Un enrichissement du paysage national de recherche et d'innovation...

Porté par les enjeux de rayonnement, d'attractivité, de compétitivité et d'emploi, l'Etat a mis en œuvre depuis le début des années 2000 de nombreuses réformes dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI). Celles-ci ont transformé en profondeur le paysage de l'ESRI et l'ont enrichi en structures et dispositifs de financement, à l'image de la mise en place successive des pôles de compétitivité, des Instituts Carnot, des regroupements d'Universités, des PEPITE, des SATT, etc. Le déploiement du Programme d'Investissements d'Avenir a accéléré cette transformation avec un accent mis sur l'aval (valorisation de la recherche, développement expérimental, amorçage, etc.). En termes de structures et de dispositifs, la France paraît bien pourvue sur l'ensemble du continuum allant de la recherche fondamentale à la commercialisation.

...et une croissance des dépenses publiques de soutien à l'innovation...

Cette transformation du système national de R&I s'est accompagnée par une forte croissance du soutien public passant de 3Md€ en 2008 à 10Md€ en 2018¹². En complément de cet effort financier, une modification de la décomposition des moyens alloués par l'Etat à l'innovation par modalité d'intervention est identifiée. La clef de répartition subventions *versus* incitations fiscales est passée de 80% vs. 16,5% en 2000 à 19% vs. 74% en 2015¹³. Ainsi, 70% des aides aux entreprises dédiées à la RDI renvoient aux incitations fiscales principalement issues des dispositifs CIR (Crédit d'Impôt Recherche), CII (Crédit d'Impôt Innovation) et JEI (Jeune Entreprise Innovante). En quinze ans, le volume financier consacré aux subventions a baissé de 52%.

...mais des lacunes observées en matière de financement

Si le soutien public a fortement cru ces dernières années, certains manques ou crainte de réduction des efforts financiers peuvent être relevés¹⁴. Il s'agit notamment :

- Du FUI dédié à la recherche partenariale entre PME et recherche publique, dans la mesure où les autorisations d'engagement sont passées de 241M€ en 2008 à 43M€ en 2017.

¹⁰ MESRI-DAEI ; Etat de la participation française à Horizon 2020 ; Note du 8 avril 2019.

¹¹ Certains rapports mettent justement en lumière le fait que :

- Si environ 10 000 start-ups ont été créées en France sur les dix dernières années, le territoire national peine à faire émerger des Licornes, à savoir des Sociétés privées valorisées à plus de 1Md\$ et ayant moins de dix ans d'existence.
- Le nombre de création d'entreprises issues de la recherche publique reste limitée selon le rapport JAMET (2019), aux alentours de 130 par an.

¹² Le Gouvernement ; Les aides à l'innovation ; rapport 2017-M-075-01 ; Mars 2018.

¹³ Quinze ans de politiques d'innovation en France ; France Stratégie ; janvier 2016.

¹⁴ Le Gouvernement ; Les aides à l'innovation ; rapport 2017-M-075-01 ; Mars 2018.

- Des aides à l'innovation de Bpifrance qu'il s'agirait de maintenir à 140M€, comprenant : la bourse French Tech, les avances remboursables, le prêt à taux zéro innovation, ainsi que le prêt FEDER innovation.
- Du financement dédié à l'innovation technologique radicale, et plus spécifiquement sur les phases amont visant à lever les verrous technologiques.
- Du financement de capital-innovation et de capital-croissance dédié aux start-ups à potentiel.

Une Loi de Programmation Pluriannuelle pour la Recherche et de nouveaux dispositifs

L'Etat vient de s'engager dans l'élaboration d'une Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche. Devant être présentée en Conseil des Ministres au premier trimestre de 2020, elle vise entre autres à accroître les moyens alloués à la recherche, à assurer une additionnalité réelle entre les financements régionaux, nationaux et communautaires, ou encore à renforcer la lisibilité des dispositifs de soutien. Par ailleurs, actant le rôle majeur des régions en matière de politique de soutien à la recherche et l'innovation, le Ministère de l'ESRI et Régions de France ont annoncé la mise en place d'un groupe de travail chargé de définir des préconisations sur les enjeux et les conditions de territorialisation de la recherche. Enfin, sur le plan du niveau de qualification de la population, l'Etat va soutenir la labellisation d'une centaine de Campus Connectés à travers le lancement d'un appel à projets du PIA3, afin notamment de renforcer l'accès à l'enseignement supérieur des bacheliers des zones rurales. De plus, lors du congrès des maires et des présidents d'intercommunalités, le Président de la République a également fait part de son souhait d'ouvrir des antennes universitaires dans des villes moyennes dépourvues d'universités ou de formations supérieures.

LES BESOINS DE DEVELOPPEMENT AU REGARD DE LA SITUATION DE LA FRANCE

- Redresser le niveau des composantes de base de l'écosystème national de RDI : constituer un terreau fertile à partir duquel la société française sera en capacité de générer les innovations de demain. Il s'agit de questionner la capacité du système français de recherche à demeurer à un haut niveau d'excellence, dans un contexte de décrochage en termes de moyens financiers et humains alloués, face aux leaders européens en matière de RDI et plus généralement aux leaders mondiaux et aux pays émergents. Il s'agit ainsi de renforcer le potentiel scientifique national en augmentant l'investissement financier et humain et d'accroître le niveau de qualification de la population afin de renforcer la capacité d'absorption de la population face aux connaissances produites.

- Développer les interactions public-privé : ce sont des interactions essentielles pour favoriser la valorisation des activités de recherche, le transfert de connaissance, de compétence et de technologie, et ainsi contribuer à accroître la compétitivité et l'innovation des entreprises. Par conséquent, des améliorations doivent être portées dans ce domaine, notamment par la mobilisation pleine et entière des dispositifs existants au niveau national : Cifre, projets de recherche collaborative, chaires d'entreprises, SATT, pôles de compétitivité, incubateurs, accélérateurs, etc.

TIC, THD, SERVICES ET USAGES NUMERIQUES

La situation de la France

Conformément aux objectifs du gouvernement français, la couverture numérique à Très Haut débit doit faire l'objet d'une extension ambitieuse et d'une amélioration de la qualité de service. Ainsi, le Plan France THD vise une couverture généralisée du territoire d'ici à 2022. Le gouvernement prévoit aussi d'accompagner la transition numérique des territoires par la dématérialisation des services, l'accompagnement des usagers et des entreprises, le développement de réseaux de lieux d'accueil des publics. Cette démarche est en cohérence avec l'objectif européen de « gigabit society » d'ici 2025. En France, les crédits FEDER concourent à la réalisation de ces différents objectifs dans le cadre de l'objectif thématique n°2 : « Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité ». 923 millions d'euros sont mobilisés sur cet objectif, soit 11% de l'enveloppe FEDER totale, dont 616 M€ consacrés au développement des infrastructures de communications électroniques.

La France occupe la 16^{ème} place sur les 28 États membres de l'UE du classement de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) 2019 de la Commission européenne¹⁵. Cependant, le secteur du numérique connaît une croissance soutenue et assez forte ces dernières années : en 2018, le syndicat professionnel Syntec Numérique notait un développement du secteur de 4,1 %¹⁶.

Afin de permettre à la France de se hisser parmi les leaders du numérique en Europe, quatre enjeux prioritaires et interdépendants se dessinent : améliorer la couverture des territoires ; conforter le développement de l'économie numérique ; développer l'offre de services numériques locaux de qualité ; soutenir l'appropriation et l'usage des cultures, des outils et des services numériques.

Améliorer la couverture des territoires par les infrastructures très haut débit et l'accélération des débits

En matière de haut débit fixe, la France occupe en 2019 la 20^{ème} place parmi les États de l'UE selon la Commission Européenne. Certes les ménages français sont presque entièrement couverts par le haut débit fixe (couverture supérieure à 99,5 % contre 97% pour la moyenne européenne). Mais le niveau de couverture NGA est nettement inférieur à celui de la moyenne européenne (58% contre 83%) et les ménages français ne sont que 20% à utiliser le haut débit rapide (contre 41% pour la moyenne européenne). En revanche, une part très importante des lignes NGA sont à très haut débit, les progrès enregistrés annuellement par la France (+ 15%) sont importants et les abonnements THD ont presque doublé en un an. L'indice de prix constitue un encouragement au développement du haut et très haut débit : la France figure au 2^{ème} rang des pays de l'UE en termes d'accessibilité économique¹⁷. En ce qui concerne le haut débit mobile, la France affiche un taux de couverture légèrement supérieur à la moyenne européenne (95% contre 94%)¹⁸. La France est par ailleurs au rendez-vous de la 5G : elle se place en 3^{ème} position des États européens¹⁹.

Des inégalités sont toutefois visibles entre les territoires, notamment ruraux et urbains et en ce qui concerne la connectivité des services publics. Ceci est particulièrement sensible pour les établissements scolaires.

¹⁵ Ce classement porte sur 5 items : la connectivité, le capital humain, l'utilisation des services Internet, l'intégration de la technologie numérique et les services publics numérique (Commission Européenne - <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/desi>)

¹⁶ Source : Syntec Numérique : <https://syntec-numerique.fr/actu-informatique/bilan-2018-perspectives-2019-0>

¹⁷ Commission Européenne, *Digital Economy & Society Index*, 2019 - <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/desi>

¹⁸ *Ibidem*.

¹⁹ *Ibidem*.

LES BESOINS DE DEVELOPPEMENT AU REGARD DE LA SITUATION DE LA FRANCE

- Finaliser la couverture THD de territoires non encore desservis en 2021.
- Généraliser la couverture des zones rurales en fibre optique d'ici 2025.
- Favoriser l'égalité d'accès à la connectivité des établissements scolaires en appui de l'Etat et des collectivités et en complémentarité du prochain Contrat de Plan Etat-Région (CPER).

Conforter le développement de l'économie numérique et maîtriser la digitalisation de l'économie et l'intégration des technologies d'avenir aux usages pour une meilleure diffusion dans les territoires

Selon la Commission Européenne, la France est en 2019 à la 14^{ème} place en matière d'intégration des technologies numériques dans les entreprises²⁰. Si l'échange électronique de données, l'usage des mégadonnées et le chiffre d'affaires du commerce électronique sont supérieurs à la moyenne européenne, la présence des entreprises sur les réseaux sociaux et le niveau d'adoption du commerce électronique restent inférieurs à cette moyenne. L'usage du commerce digital est nettement moindre dans les TPE et PME (15%) par rapport à celui des grandes entreprises (44%). Malgré une croissance très forte du nombre de start-ups numériques en France et le développement d'écosystèmes destinés à les soutenir, le nombre de « licornes » françaises reste faible²¹.

LES BESOINS DE DEVELOPPEMENT AU REGARD DE LA SITUATION DE LA FRANCE

- Accompagner le développement et la structuration de l'économie numérique dans les territoires en particulier en ce qui concerne l'offre de services aux entreprises et les équipements et plates-formes techniques mutualisés.
- Accélérer la transition numérique des entreprises et des secteurs « verticaux » de l'économie à travers des actions d'accompagnement sur les usages et l'intégration des technologies aux chaînes de valeurs des entreprises.
- Accompagner des projets d'innovation dans les territoires impulsés dans le cadre des programmes nationaux pour s'assurer d'une meilleure cohérence et efficacité des politiques publiques en direction des acteurs économiques.
- Accompagner la diffusion de technologies avancées pour favoriser l'émergence de nouveaux usages et de nouveaux services dans les territoires, à travers des programmes régionaux structurants venant appuyer les politiques nationales, et la création d'écosystèmes collaboratifs autour de ces programmes.

²⁰ Source: *Digital Economy and Society Index* – 2019.

²¹ Entreprises dont la valorisation dépasse 1 Md \$.

Développer l'offre de services numériques locaux de qualité

La France occupe la 15^{ème} place du classement Digital Economy & Society Index (DESI) sur 28 Etats de l'Union²². Elle est particulièrement performante sur : l'usage des données ouvertes ; le développement de la dématérialisation des services publics en ce qui concerne à la fois l'étendue des services en ligne, l'offre de services numériques pour les entreprises, et le volume d'utilisateurs de l'administration en ligne ; les échanges de données médicales. En revanche, la France enregistre certains retards par rapport à ses partenaires européens, en ce qui concerne : la quantité de données préremplies dans les formulaires en ligne des services publics ; l'usage des services de santé en ligne ; l'usage de prescriptions électroniques par les médecins.

LES BESOINS DE DEVELOPPEMENT AU REGARD DE LA SITUATION DE LA FRANCE

- Inciter les territoires à élaborer des stratégies ouvertes vers le numérique.
- Accompagner la mise en place de projets territoriaux de transition numérique « smart cities », découlant des stratégies numériques de territoires.
- Accélérer la dématérialisation des services locaux.
- Accompagner le développement de politiques de la donnée dans les territoires dans le cadre d'une démarche participative et de co-construction avec les acteurs publics et privés et les citoyens.
- Poursuivre les efforts en matière d'e-éducation et d'e-santé.
- Développer la participation citoyenne en s'appuyant sur les tiers-lieux d'innovation dans les territoires et en utilisant de nouvelles méthodes d'innovation (design de service, méthodes agiles,...).
- Apporter des services ciblés aux citoyens à travers la connectivité Wi-Fi de centres de services et d'espaces publics.

Soutenir l'appropriation et l'usage des cultures, des outils et des services numériques

En 2018, la France se situe dans la portion haute des pays européens utilisant Internet : 75% de Français l'utilisent quotidiennement. Près de 90% des Français y ont accédé au moins une fois dans les trois derniers mois²³. Cependant, la France accuse encore un retard en matière d'acquisition et de maîtrise des compétences numériques par ses citoyens. 13 M de citoyens français restent encore éloignés du numérique. Une politique d'inclusion numérique conduite en direction de toutes ces personnes permettrait de générer 5 Mds € d'économies et de gains²⁴. Trois données importantes doivent être prises en compte en matière d'inclusion numérique en ce qui concerne la France :

- Le taux de pauvreté est particulièrement sensible dans les secteurs ruraux et dans les quartiers en difficultés des villes. Le fait de disposer de très faibles revenus est un handicap dans l'équipement numérique ;
- 19 800 petites communes concentrent 7 % de la population résidant en France métropolitaine et les populations résidant dans ces territoires ne bénéficient pas de services publics et privés équivalents à ceux disponibles dans les zones urbaines denses. Internet représente pour elles un moyen d'accès essentiel à ces services dès lors qu'ils sont dématérialisés.

²² Source : *Digital Economy and Society Index* – 2019.

²³ Source : Eurostat, 2018 - [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=File:Frequency_of_internet_use,_2018_\(%25_of_individuals_aged_16_to_74\)_FP19.png#filelinks](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=File:Frequency_of_internet_use,_2018_(%25_of_individuals_aged_16_to_74)_FP19.png#filelinks)

²⁴ Rapport France Stratégie, publié en Juillet 2018

- Une partie non négligeable de la population a été délaissée par les dispositifs d'inclusion numérique : que l'on appelle aujourd'hui les « *précaires numériques invisibles* ».

Ces trois éléments majeurs semblent devoir être pris en compte de manière incontournable dans le cadre de la programmation FEDER 2021-2027.

LES BESOINS DE DEVELOPPEMENT AU REGARD DE LA SITUATION DE LA FRANCE

- Accompagner la mise en œuvre de programmes de médiation multi-cibles dans les territoires.
- Soutenir des initiatives en faveur de l'éducation aux médias et au numérique.
- Compléter le dispositif des tiers-lieux dans les territoires pour favoriser, en particulier dans les territoires les plus isolés, l'accès aux services numériques et la sensibilisation au numérique par l'apprentissage et le « faire ».
- Favoriser les actions innovantes sur la découverte et l'appropriation des métiers du numérique, y compris ceux en lien avec le développement de l'industrie (industrie du futur), en lien avec les branches professionnelles.

En conclusion, l'observation du développement du numérique dans les territoires révèle de manière transversale **cinq constats** dont il conviendra de tenir compte pour la construction de la programmation 2021-2027 :

- La dispersion des fonds FEDER entre une multiplicité de projets de petite taille
- Les faibles synergies entre les politiques et programmes lancés par l'Etat et les projets régionaux et infrarégionaux
- L'absence de mutualisation entre les régions qui rencontrent pourtant des problématiques identiques
- Un besoin d'une vision stratégique partagée entre les acteurs dans les territoires.
- La nécessité de prendre en compte les technologies d'avenir et leur intégration aux projets dans les territoires.

Les mesures entreprises au niveau national face aux évolutions contextuelles ou évolutions des normes

Initié par le gouvernement en 2013, le plan France THD a pour objectif d'assurer une couverture exhaustive des territoires en mobilisant au maximum l'investissement privé, en mutualisant le plus possible les travaux de génie civil et en favorisant le partage des infrastructures entre opérateurs.

En matière de haut débit mobile, l'Etat accompagne le déploiement de façon à assurer une couverture optimale dans tous les territoires, y compris les territoires ruraux. En janvier 2018, les opérateurs mobiles ont pris une série d'engagements qui visent à généraliser une couverture mobile de qualité pour l'ensemble des Français sur le territoire métropolitain à travers la conclusion d'un « *New Deal Mobile* » avec le gouvernement.

Parallèlement à ce dispositif, des mesures favorisant une couverture mobile de qualité, ont été adoptées : généralisation de la 4G sur l'ensemble du réseau mobile d'ici fin 2020, amélioration de la couverture des axes de transport et à l'intérieur des bâtiments, pour les particuliers comme pour les entreprises ou personnes publiques. Pour rendre ces objectifs atteignables, le gouvernement a misé sur une mutualisation optimale des équipements afin de diminuer les investissements des opérateurs. Enfin, l'initiative de la Commission Européenne WiFi4EU a été relayée par l'Etat français et a connu un grand succès dans les territoires, en particulier les territoires ruraux.

COMPETITIVITE DES PME

La situation de la France

La France est le deuxième pays de l'UE pour sa population d'entreprises (13% du nombre total d'entreprises de l'UE). Elles emploient 66 % de la population active. Les PME et les ETI²⁵ génèrent le plus d'emplois. Entre 2009 et 2015, 100 000 emplois nets ont été créés par les PME et 300 000 emplois nets ont été créés par les ETI françaises²⁶.

Entrepreneuriat

La France présente une évolution du taux de création d'entreprises dans la moyenne européenne (9,8%)²⁷. Elle ne fait pas partie des pays les plus dynamiques en matière de taux de création d'entreprises²⁸. Pour autant, entre 2014 et 2016, la France a connu une des plus fortes évolutions du nombre d'entreprises créées tous secteurs confondus²⁹. Le volume de créations reste toutefois inférieur à l'intention de créer³⁰. La peur de l'échec explique en partie cette situation. Le taux de disparition des entreprises françaises est parmi les plus faibles d'Europe. En 2016, il était seulement de 4,74 %³¹. Toutefois, le taux de transmission/reprise d'entreprises est à un niveau insuffisant dans certains secteurs. Sur les 60 000 entreprises mises en vente chaque année³², 50% d'entre elles disparaissent faute de repreneurs³³.

Aujourd'hui, une entreprise sur trois est créée par un demandeur d'emploi. La dynamique entrepreneuriale est notamment portée par les jeunes. En 2018, les créateurs d'entreprises individuelles ont en moyenne 36 ans³⁴. En 2018, les femmes ont créé 39 % des entreprises individuelles, une proportion quasi stable depuis 2015, alors qu'elle augmentait progressivement depuis 30 ans (29 % en 1987, 33 % en 2000).

LES BESOINS DE DEVELOPPEMENT AU REGARD DE LA SITUATION DE LA FRANCE

- Développer une culture entrepreneuriale pour dynamiser la création et la reprise d'entreprises (levée des freins).
- Renforcer la coordination des acteurs publics et privés de l'accompagnement de l'entrepreneuriat.
- Lever les freins identifiés en matière de transmission, reprise d'entreprises.
- Prendre en compte la diversité des profils et des nouveaux modèles économiques pour adapter l'offre d'accompagnement des créateurs d'entreprises
- Soutenir les rapprochements d'entreprises notamment TPE/PME.

²⁵ « Entreprises de Taille Intermédiaire », qui emploient entre 250 et 4 999 et qui remplissent au moins l'un des deux critères suivants : le chiffre d'affaires se situe entre 50 millions et 1,5 milliard d'euros

²⁶ Source : Banque de France

²⁷ Données Eurostat 2016

²⁸ Données Eurostat 2016

²⁹ Données Eurostat 2019

³⁰ Etude OpinionWay en mars 2019

³¹ Eurostat 2016

³² Source : economie.gouv.fr, 2016

³³ Idem

³⁴ Insee Première, n° 1734, paru le : 29/01/2019

Secteurs / filières stratégiques

En France et en Europe, l'économie connaît une tertiarisation et une baisse importante du poids de l'industrie qui se traduit par une délocalisation importante de nombreux sites de production. Le poids de l'industrie représente maintenant moins de 20 % du PIB français. Le secteur industriel représente 16,6 % des emplois en France (contre 21,7 % en Europe)³⁵. Le poids du secteur agricole a également connu une diminution importante et représente désormais 4,4 % des emplois en Europe contre 2,7 % en France en 2017³⁶. Le secteur tertiaire représente 80,6 % des emplois en France en 2018, qui figure parmi les pays européens où le poids du secteur tertiaire est le plus élevé (contre 73,8 % des emplois en Europe)³⁷.

En France, il existe 16 comités stratégiques de filière qui correspondent à une filière stratégique de l'industrie française : Aéronautique, Alimentaire, Automobile, Bois, Chimie et matériaux, Construction, Eau, Mer, Electronique, Infrastructures du numérique, Mines et métallurgie, Mode et Luxe, Nucléaire, Santé, Sécurité, Nouveaux systèmes énergétiques, Transformation et valorisation des déchets.

LES BESOINS DE DEVELOPPEMENT AU REGARD DE LA SITUATION DE LA FRANCE

- Accompagner le développement de la compétitivité des secteurs stratégiques, notamment pour les filières à forte valeur ajoutée et créatrices d'emploi.
- Développer des filières en s'appuyant notamment sur les stratégies de spécialisation intelligentes définies et mises en œuvre dans les régions.
- Orienter les industriels français sur des segments de marché à forte croissance.
- Accompagner les PME et ETI françaises dans leur croissance, ainsi que dans leurs phases d'investissements productifs.
- Accompagner les entreprises face aux nouvelles contraintes environnementales³⁸.

Internationalisation

Même si les exportations de biens et de services sont à la hausse depuis quelques années (31,3 % du PIB en 2018 contre 26,8 % en 2010³⁹), **la balance commerciale de la France reste déficitaire** (elle varie entre -2 % et -0,6 % depuis 2003) et inférieure à la moyenne européenne positive depuis plus de 10 ans. Selon le Centre d'études prospectives et d'informations internationales, la France reste attractive pour les activités d'innovation et de conception mais son appareil productif souffre d'un déficit de compétitivité.

Comme dans la plupart des pays européens, **l'essentiel des exportations françaises reste assuré par un petit nombre de grandes entreprises**. Ainsi les entreprises de plus de 250 salariés, qui ne représentent que 3 % des entreprises exportatrices françaises, sont à l'origine de 68 % de la valeur des exportations. 98 % des entreprises exportatrices françaises sont des TPE et PME⁴⁰ de moins de 250 salariés et elles réalisent 32 % des

³⁵ Données Eurostat

³⁶ Données Eurostat

³⁷ Données Eurostat 2017

³⁸ Par exemple en cohérence avec la loi Transition Énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, et le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, déposé le 10 juillet 2019.

³⁹ Données Eurostat

⁴⁰ Définition INSEE : La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

exportations. Ce sont les entreprises de moins de dix salariés qui sont les plus exportatrices (97%) mais elles ne réalisent que 17% du total de la valeur exportée depuis la France⁴¹.

L'intensité de l'effort technologique porté par les entreprises (haut degré d'investissement en R&D), a un impact sur la croissance et la compétitivité des entreprises. Alors que l'Irlande dispose de la part la plus importante (35%) de produits de haute technologie dans ses exportations, la France se situe en troisième position (21%) parmi un échantillon de douze pays européens⁴².

Parmi les pays européens, **les groupes français sont les plus présents à l'international** avec plus de 46 500 filiales à l'étranger. La France est le deuxième pays d'accueil des filiales étrangères en Europe⁴³. Elles représentent 17 % de la valeur ajoutée produite en France, 11 % de l'emploi et 25 % des dépenses de R&D des entreprises⁴⁴.

LES BESOINS DE DEVELOPPEMENT AU REGARD DE LA SITUATION DE LA FRANCE

- Accompagner à l'export les entreprises françaises et particulièrement les PME.
- Accompagner les TPE/PME vers de nouveaux marchés à forte marge de croissance.
- Former les dirigeants d'entreprises pour mieux appréhender les enjeux et la dimension internationale du développement.
- Inciter les entreprises à investir dans l'innovation⁴⁵.
- Pérenniser la nouvelle organisation des différentes parties prenantes dans l'accompagnement des entreprises à l'export.
- Accompagner les Régions (et des EPCI) dans la définition et la mise en œuvre d'outils en faveur de leurs politiques d'attractivité.

Investissement et accès au financement

Après deux années consécutives de hausse, l'investissement des PME françaises fléchit en 2018 et enregistre une baisse de 2,6 %⁴⁶. Ce recul de l'investissement intervient alors même que les conditions d'accès aux financements restent favorables pour les PME. Le soutien aux investissements productifs des PME françaises, et l'offre de financement associée, reste un enjeu majeur pour maintenir la compétitivité de l'économie. D'après la Fédération Bancaire Française, les crédits bancaires aux entreprises sont en hausse de 7,3% sur un an (2019). Selon la BCE, la croissance des crédits aux entreprises est la plus élevée de la zone euro (+7,4% sur un an, comparativement à la moyenne de la zone euro qui se situe à +3,3% an). L'accès à des financements est un préalable essentiel à la création et au développement des TPE/PME, qui rencontrent le plus de difficultés dans le financement de leurs projets. Pour se développer de façon sereine, la plupart des entreprises a besoin de trouver des solutions financières adaptées à leurs différents besoins.

⁴¹ Source : Business France - Panorama des entreprises – édition 2019

⁴² Source : Business France - Panorama des entreprises – édition 2019

⁴³ Données Eurostat 2016

⁴⁴ Source : Business France - Panorama des entreprises – édition 2019

⁴⁵ Cf. le cercle vertueux entre exportation et innovation - En lien avec les travaux menés dans le cadre du Lot 1

⁴⁶ Bulletin de la Banque de France, Septembre-Octobre 2019

LES BESOINS DE DEVELOPPEMENT AU REGARD DE LA SITUATION DE LA FRANCE

- Structurer l'offre afin que les outils de financement soient orientés pour des interventions en fonds propres.
- Articuler les outils de financement du secteur bancaire avec les instruments financiers soutenus par des fonds publics (outils de garantie).
- Déployer des outils de garantie pour tous les secteurs et les profils d'entrepreneurs (notamment sur les phases de création).
- Déployer des outils financiers spécifiques pour soutenir la création et le développement des activités de l'ESS.
- Faciliter l'accès à certains types de financement par les start-ups⁴⁷.
- Déployer des outils financiers pour soutenir la digitalisation des TPE/PME⁴⁸.
- Accompagner les TPE/PME pour mobiliser de nouvelles sources de financement.
- Développer des outils de financement adaptés pour les sociétés et les consortiums de projets.

Formations et compétences

En France, le taux de chômage reste relativement élevé : en 2018, le taux de chômage était égal à 9,1 % contre 7,1 % en 2008⁴⁹. Seulement 3 pays européens présentent un taux de chômage plus élevé que celui de la France. Les personnes ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ne sont que 5,4 % en 2018 à être touchées par le chômage alors que le taux de chômage chez les personnes sans diplôme est de 16,2 %⁵⁰. En France, près d'un travailleur sur trois est surqualifié ou sous-qualifié pour l'emploi qu'il occupe. Alors que 50 % des entreprises françaises affirment qu'il existe des barrières à l'embauche, 32 % d'entre elles constatent que ces barrières sont liées à un manque de main d'œuvre qualifiée, dans le secteur de l'industrie (38 %) et du bâtiment (50 %) notamment. Ainsi, 50 % des recrutements sont jugés difficiles et cela donne 150 000 emplois non pourvus alors qu'on compte 3 millions de personnes en recherche d'emplois⁵¹.

LES BESOINS DE DEVELOPPEMENT AU REGARD DE LA SITUATION DE LA FRANCE

- Améliorer l'adéquation de l'offre et de la demande de compétences sur le marché du travail.
- Anticiper des formations dans les TPE / PME face aux mutations en cours ou à venir
- Améliorer le continuum orientation/formation/emploi à l'échelle des territoires.
- Accompagner les chefs d'entreprises dans certaines phases de leur développement, en identifiant les financements associés.
- Développer les compétences des dirigeants de TPE/PME en matière d'éducation financière.

⁴⁷ En lien avec les travaux menés dans le cadre du Lot 1

⁴⁸ En lien avec les travaux menés dans le cadre du Lot 2

⁴⁹ Données Eurostat

⁵⁰ Données Eurostat

⁵¹ Ministère de l'économie et des finances, Octobre 2019, Pacte productif 2025

Approches transversales

LES BESOINS DE DEVELOPPEMENT AU REGARD DE LA SITUATION DE LA FRANCE

- **Focus sur les mutations en lien avec les nouvelles technologies, les évolutions sociales et environnementales :**
 - Accompagner les entreprises et les salariés dans l'intégration de ces nouvelles technologies et développer des formations/compétences dans ces domaines
 - Accompagner dans la reconversion des salariés impactés par ces mutations.
 - Accompagner le passage à l'échelle des « pépites du numérique »⁵².
- **Focus sur l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**

A ce jour, la totalité des Régions ont formalisé des politiques de soutien à l'ESS permettant de répondre aux enjeux de développement du secteur⁵³ : structuration des réseaux de l'ESS ; soutien à la création et au développement des structures de l'ESS via des offres d'accompagnements et de financement spécifique ; mise en place d'actions de sensibilisation auprès des élus, des professionnels, du grand public à l'ESS...
- **Focus sur la coordination des acteurs de l'accompagnement au développement des entreprises**
 - Améliorer la coordination entre les opérateurs de l'accompagnement à la création/développement des entreprises.
 - Adapter et personnaliser les accompagnements en fonction des besoins des entreprises.

Les mesures entreprises au niveau national face aux évolutions contextuelles ou évolutions des normes

La loi relative à la croissance et à la transformation des entreprises, dite loi PACTE (22 mai 2019) à l'objectif de faciliter la création d'entreprise en France et de les rendre plus innovantes. Elle ambitionne de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois, notamment par la simplification des seuils applicables, la suppression du forfait social sur l'intéressement et la participation, la facilitation de la transmission d'entreprise, le soutien des PME à l'export...

Annoncé par le président de la République le 25 avril 2019, **le Pacte productif**⁵⁴ vise à atteindre le plein emploi d'ici 2025 et à accroître la part de PIB de l'industrie et de l'agriculture pour atteindre 15% en 2025 et 20% à horizon 2030. Ce pacte est constitué de cinq volets : transition énergétique, numérique, industrie, agriculture et agroalimentaire, et innovation. Une consultation a été lancée en juillet 2019 par le Gouvernement⁵⁵ : les acteurs du développement de l'industrie en France souhaitent une réduction de la fiscalité de production, permettant de renforcer la compétitivité de l'outil productif français.

⁵² En lien avec les travaux menés dans le cadre des Lots 1 et 2

⁵³ L'économie sociale et solidaire en région mode d'emploi, AVISE et Régions de France, 2016

⁵⁴ Source : economie.gouv.fr

⁵⁵ France Stratégie, 2019, Consultation sur le Pacte productif 2025 - Synthèse des contributions

Les comités stratégiques de filière (CSF) correspondent à une filière stratégique de l'industrie française, et qui ont pour mission d'identifier, dans des **contrats de filière**, les enjeux clés de la filière et les engagements réciproques de l'État et des industriels, d'émettre des propositions d'actions concrètes et de suivre leur mise en œuvre. Il existe désormais 16 CSF et la signature des 16 contrats a été progressive. Dans le cadre de la redéfinition des filières, deux nouveaux outils ont été mis en place : le CNI numérique afin de s'appuyer sur les acteurs numériques français et de favoriser leurs interactions avec les acteurs filières et le CNI International pour rassembler les acteurs publics et privés concernés par l'export en vue de dynamiser les exportations.

L'industrie du futur se définit comme la modernisation des outils de production et la transition vers le numérique. Elle doit permettre à la France de se positionner dans le mouvement de troisième révolution industrielle, au croisement entre transition énergétique et transition numérique. A l'échelle nationale, la réindustrialisation passe par le **plan de Nouvelle France Industrielle**, dont la seconde phase a été lancée avec le projet Industrie du Futur, initié en avril 2015. Ce plan s'appuie sur neuf solutions : économie des données, objets intelligents, confiance numérique, alimentation intelligente, nouvelles ressources, ville durable, mobilité écologique, transports de demain, médecine du futur. Le projet Industrie du Futur s'appuie sur cinq piliers : le développement de l'offre technologique (notamment l'impression 3D⁵⁶), l'accompagnement des entreprises vers l'Industrie du Futur, la formation des salariés avec le lancement d'une chaire sur l'Industrie du Futur, le renforcement de la coopération européenne et internationale, la promotion de l'Industrie du Futur via les projets vitrines labellisés par l'Alliance Industrie du Futur.

D'autres démarches nationales (French Tech⁵⁷, French Fab⁵⁸), ainsi que des plans de financements d'envergure (Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand plan d'Investissement, etc.) et de nombreux appels à projets ont été lancés en faveur du développement de la compétitivité et de la croissance des entreprises françaises.

⁵⁶ Notamment via l'appel à projet « initiative pour la Fabrication additive »

<https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2017/2017-03-27-DP-Fabrication-Additive.pdf>

⁵⁷ « La French Tech » : c'est le surnom du mouvement français des startups. Un écosystème unique qui réunit des startups (donc), mais aussi des investisseurs, des décideurs et des community builders

⁵⁸ Rappel des objectifs : Accélérer la transformation de l'industrie en France ; Unir sous un même étendard les industriels français ; Incarner le futur prospère de l'industrie française et l'attractivité de ses métiers ; Faire rayonner l'excellence de l'industrie française à l'international

ENERGIE ET EFFICACITE ENERGETIQUE

La situation de la France

Des émissions globales de Gaz à Effet de Serre

En 2017, la France conserve son rang à la troisième place des pays européens ayant les plus faibles émissions de Gaz à Effet de Serre rapportées au PIB, derrière la Suède et Malte. Elle reste néanmoins le troisième émetteur global de gaz à effet de serre (10,8%) derrière l'Allemagne (20,9%) et le Royaume-Uni (11,3%)⁵⁹.

Les émissions de la France en 2015 se répartissent de la façon suivante⁶⁰ :

- Le **transport** reste le **premier secteur d'activité responsable d'émissions de gaz à effet de serre (GES)**, représentant 30% des GES de la France en 2015.
- La part des **émissions liées à l'agriculture** continue également de progresser, passant de 18% en 2011 à 21% en 2017.
- Le **résidentiel – tertiaire et l'industrie** restent des secteurs non négligeables des émissions françaises, chacun étant responsable de 17% des émissions de GES.

Les émissions de CO2 liées à la combustion d'énergie sont en baisse, mais insuffisantes au regard des objectifs fixés. Le bilan énergétique du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) fait le constat que ces émissions sont inférieures de 17 % par rapport au niveau de 1990 mais la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 fixe l'objectif d'une diminution de 40 % en 2030 par rapport à ce même niveau de référence.

LES BESOINS DE DEVELOPPEMENT AU REGARD DE LA SITUATION DE LA FRANCE

- Rattraper le retard considérable par rapport aux objectifs fixés
- Poursuivre et intensifier les efforts pour réduire les émissions de GES, notamment sur les secteurs les plus émetteurs (transport, agriculture, résidentiel-tertiaire et industriel)
- Renforcer l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables
- Modifier certaines pratiques agricoles afin d'assurer la transition énergétique et climatique du pays

Efficacité énergétique du résidentiel et des transports : enjeux principaux de la baisse des consommations d'énergie finale

Parmi les états membres, la France est le **deuxième consommateur d'énergie finale** (13%) derrière l'Allemagne. Rapportée au nombre d'habitants, la consommation française d'énergie se retrouve en revanche

⁵⁹ Vizea, d'après Eurostat 2017

⁶⁰ Vizea, d'après les données Citepa 2017

en 9^e position⁶¹. Le dernier bilan énergétique du CGDD (2017) fait état d'une **hausse de la consommation d'énergie finale** de 1,5% (par rapport à 2016, en données corrigées des variations climatiques) pour atteindre 155,2 Mtep⁶². Cette hausse est principalement le résultat d'un accroissement des consommations d'énergie par le secteur du transport (gazole) mais aussi dans les secteurs du résidentiel et du tertiaire.

Le secteur du bâtiment reste le secteur le plus consommateur, le résidentiel et le tertiaire représentant 41,9% de la consommation finale d'énergie. L'efficacité énergétique des bâtiments reste donc un enjeu majeur de transition énergétique de la France.

En 2017, la consommation énergétique réelle du **secteur résidentiel** est d'environ 40,7 Mtep. L'électricité demeure l'énergie la plus utilisée dans ce secteur (environ un tiers des consommations). Les énergies renouvelables représentent 20% des consommations du secteur et sont en augmentation⁶³. La consommation globale du secteur résidentiel est néanmoins en légère diminution par rapport à l'année de référence des objectifs de réduction des consommations d'énergie 2012, de -1,7%. Concernant **le secteur tertiaire**, après une baisse des consommations réelles du secteur en 2016, la consommation est à la hausse en 2017 pour rattraper le niveau de 2015 à 24 Mtep⁶⁴.

On constate la même tendance pour **le secteur des transports** avec une hausse de la consommation d'énergie finale de +2.6% depuis 2012, pour atteindre une consommation de 56,4 Mtep en 2017 (32% de la consommation globale) dont 58% sont imputables aux ménages et 41% aux entreprises et administrations. Cette consommation est portée à 95% par les transports routiers. Malgré des efforts notables, la baisse des consommations d'énergie du secteur des transports reste un enjeu majeur de la transition énergétique de la France pour atteindre les objectifs fixés.

Le secteur de l'industrie témoigne d'une baisse à peu près constante de 0,5% par an en moyenne depuis 2012, atteignant 25,6 Mtep en 2017.

L'agriculture représente la plus faible part du bilan énergétique français (3%). Elle est globalement en baisse d'environ 7% depuis l'année de référence 2012. Cette consommation d'énergie est principalement basée sur la consommation de produits pétroliers (environ 72 %). Cette part a tendance à diminuer au profit de l'électricité (18%), du gaz naturel (5%) et des énergies renouvelables (4%). Un des enjeux sera d'augmenter cette part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du secteur agricole.

LES BESOINS DE DEVELOPPEMENT AU REGARD DE LA SITUATION DE LA FRANCE

- Intensifier les efforts sur le secteur des transports, premier émetteur sur la période 1990-2017
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (rénovation énergétique)
- Réduire la dépendance aux énergies fossiles
- Réduire le poids du secteur industriel dans la consommation d'énergie finale

Une production d'énergies renouvelables à corrélérer à la consommation

D'un point de vue géographique, la France bénéficie d'atouts considérables en termes de production d'énergies renouvelables : 2^eme gisement de vent d'Europe, 5^eme en matière d'ensoleillement, abondante

⁶¹ Vizea, d'après Eurostat 2019

⁶² Calculs SDES, d'après les sources par énergie

⁶³ Vizea, d'après les calculs SDES, d'après les sources par énergie, 2017

⁶⁴ Bilan énergétique de la France pour 2017, CGDD

ressource hydraulique, importante surface forestière... Corrélés à un savoir-faire dans le domaine de l'énergie, la France a les clés pour devenir un acteur important des énergies renouvelables.

Lors de la signature du « paquet Energie Climat 2020 » de l'Union européenne (adopté en Janvier 2008), la France avait fixé un objectif de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation du pays, traduit dans les lois Grenelle 1 et 2 et par filière dans la programmation pluriannuelle des investissements. Néanmoins, le pays a pris du retard dans l'atteinte des objectifs 2020. Au rythme actuel, la part des énergies renouvelables pourrait ne s'élever qu'à 17 %. L'ambition maintenant portée par loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, confirmée par la loi Energie Climat, est d'accélérer cette tendance en portant l'objectif de la part de la production d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie à 32% en 2030.

En 2017, la production d'énergies renouvelables représente 16% de la consommation finale d'énergie. Grâce à ses ressources énergétiques renouvelables, la France conserve sa 2^e place de producteur et de consommateur d'énergies renouvelables derrière l'Allemagne. En revanche, au regard de sa consommation énergétique, elle se place en 15^e position en termes de part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie⁶⁵.

Le mix énergétique renouvelable de la France repose principalement sur le bois-énergie (39%) et sur l'énergie hydraulique (17%). Un peu plus d'un quart se répartit entre les biocarburants, les pompes à chaleur et l'éolien.

On peut noter la progression globale de la production d'énergies renouvelables depuis 1990. La production d'électricité de sources renouvelables repose principalement sur l'énergie hydraulique. L'énergie éolienne (+15% en 2017) et le solaire photovoltaïque (+11% en 2017) augmentent progressivement⁶⁶.

LES BESOINS DE DEVELOPPEMENT AU REGARD DE LA SITUATION DE LA France

- Rattraper le retard dans l'atteinte des objectifs pour 2020 : passer à 23% la part des EnR dans la consommation finale d'énergie et atteindre les nouveaux objectifs fixés pour 2030 de 32% d'EnR dans la consommation finale
- Diversifier le mix énergétique, en s'appuyant sur les énergies en pleine essor

Les mesures entreprises au niveau national face aux évolutions contextuelles ou évolutions des normes.

L'énergie et le climat au cœur du débat politique

Un cadre réglementaire européen en évolution

A l'échelle de l'UE, les principaux objectifs définis par le **cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030** sont les suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% (par rapport aux niveaux de 1990) ;
- Porter la part des énergies renouvelables à au moins 32% ;
- Améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 32,5%.

Par ailleurs, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a adopté sa stratégie en matière d'action pour le climat en septembre 2015. Elle prévoit notamment de consacrer un quart de ses financements à des « projets appuyant expressément l'action en faveur du climat ».

⁶⁵ Vizea, d'après Eurostat, 2017

⁶⁶ SDES, d'après les sources par filière

Une stratégie nationale ambitieuse

La **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance verte** (LTECV - 18 août 2015) a pour objectif d'ajuster la réglementation nationale sur les énergies et l'environnement aux nouveaux enjeux. Elle vise à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de protection de l'environnement.

La loi fixe les objectifs à moyen et long termes suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4). La trajectoire est précisée dans les budgets carbone ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;
- Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025
- Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logements à 2050 ;
- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Affirmer un droit à l'accès de tous à l'énergie sans coût excessif au regard des ressources des ménages ;
- Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation matières premières.

La **Stratégie Nationale Bas Carbone**, dont le projet a été présenté en décembre 2018 et qui sera adoptée en 2020, précise les orientations nationales permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050, en corrélation avec les objectifs du Plan climat adopté en juillet 2017 et la loi énergie climat promulguée en novembre 2019. La stratégie bas carbone donne des orientations transversales et sectorielles afin d'atteindre ces objectifs, dans tous les secteurs d'activité. Elle fixe surtout des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nationale pour réussir la transition vers une économie bas-carbone et durable.

Le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) constituera le fondement de l'avenir énergétique de la France pour les prochaines années. Elle établit les priorités d'action du gouvernement en matière d'énergie pour la métropole continentale, dans les 10 années à venir, partagées en deux périodes de 5 ans. La PPE doit contenir des volets relatifs : à la sécurité d'approvisionnement ;

- à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la baisse de la consommation d'énergie primaire, en particulier fossile ;
- au développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération ;
- au développement équilibré des réseaux, du stockage et de la transformation des énergies et du pilotage de la demande d'énergie pour favoriser notamment la production locale d'énergie, le développement des réseaux intelligents et l'autoproduction ;
- à la préservation du pouvoir d'achat des consommateurs et de la compétitivité des prix de l'énergie ;
- à l'évaluation des besoins de compétences professionnelles dans le domaine de l'énergie et à l'adaptation des formations à ces besoins.

Outre ces différents volets, il est important de retenir que le projet présenté en janvier 2019 risque d'avoir des impacts importants sur la prochaine programmation. De façon globale, la PPE cible davantage les énergies renouvelables dites « matures », laissant penser que des moyens seront mis en face pour les développer. En

revanche les ambitions en termes de développement des énergies renouvelables « émergentes » sont plus incertaines et de fait, leur financement également.

En matière de programmation énergétique, le **gel de la taxe carbone (2019)** a bouleversé le modèle économique des projets d'énergies renouvelables et notamment des projets de chaleur renouvelable, en augmentant la concurrence entre les énergies renouvelables et les énergies fossiles en termes de rentabilité.

La loi énergie-climat (8 novembre 2019) inscrit l'urgence écologique et climatique dans le code de l'énergie ainsi que l'objectif d'une neutralité carbone en 2050, en divisant les émissions de GES par six d'ici cette date.

Les politiques de rénovation énergétique du bâtiment

La transition énergétique est transversale et son cadre réglementaire se traduit dans de nombreuses politiques sectorielles. En ce sens, le bâtiment constitue un enjeu central de la transition énergétique. En juin 2018, la Commission européenne a publié sa **nouvelle directive sur la performance énergétique des bâtiments**. Elle porte notamment l'ambition de réduire les émissions des bâtiments de 80 à 95% d'ici 2050, par rapport à 1990. En France, ces objectifs sont notamment traduits dans la LTECV qui prévoit également d'ajouter des exigences environnementales à la réglementation thermique existante en matière de bâtiment. La nouvelle réglementation dite Réglementation Bâtiment Responsable (RBR 2020), applicable au 1er janvier 2021, intégrera la prise en compte de l'empreinte environnementale du bâtiment et la production d'énergie renouvelable. Ainsi, aux 5 usages énergétiques principaux (chauffage, refroidissement, éclairage, eau chaude sanitaire, ventilation) seront ajoutés la consommation des appareils ménagers, la consommation des appareils électroniques et l'analyse du cycle de vie de la construction.

La loi Elan prévoit un certain nombre de décrets concernant le bâtiment. Ces décrets concernent notamment :

- La rénovation énergétique du parc tertiaire en visant une réduction des consommations d'énergie finale d'au moins 40% dès 2030 puis de 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à 2010 ;
- L'encadrement des équipements de comptage individuel de chaud et de froid ;
- L'assouplissement des conditions de décisions relatives aux travaux d'économie d'énergie dans les copropriétés privés et possibilité pour le gouvernement à légiférer par ordonnances pour réformer la copropriété, afin de faciliter leur gestion et d'accélérer les travaux (réforme en vigueur à compter du 1er juin 2020).

La loi Energie - Climat promulguée le 8 novembre 2019 institue de nouvelles mesures concernant plus particulièrement la lutte contre les passoires thermiques (désignés dans le texte comme les "logements à consommation énergétique excessive") :

- L'introduction d'un critère de performance énergétique minimale, exprimé en énergie finale, dans la définition de la décence d'un logement, à partir du 1er janvier 2023 (impliquant l'interdiction de la location des logements ne respectant pas ce critère, qui sera fixé au départ à une valeur assez élevée, pour permettre une mise en place progressive de la mesure) ;
- L'obligation de rénovation des logements à consommation énergétique excessive à la date du 1er janvier 2028 (définis à ce stade comme les logements affichant une consommation conventionnelle en énergie primaire supérieure à 330 kWh/m².an).

Afin de financer ces ambitions, une série de nouveaux dispositifs de financements sont envisagés : fonds de lutte contre la précarité énergétique, fonds de garantie à la rénovation énergétique, société de tiers-financement, chèque énergie, etc. La loi de finances de 2016 est également venue compléter l'artillerie des dispositifs en faveur de la rénovation énergétique, notamment avec la mise en place de l'Eco-Prêt à Taux Zéro (Eco-PTZ) et les Crédits d'Impôt « Transition Energétique » (CITE). A l'inverse d'autres financements tendent à disparaître ou évoluer au niveau national. C'est notamment le cas du financement du conseil à la rénovation

énergétique, via les plateformes de rénovation énergétique, actuellement financées par l'ADEME, dont les financements prendront fin à l'horizon 2020.

Défini par **la loi ALUR du 24 mars 2014**, les **sociétés de tiers-financement (STF)** apparaissent comme des opportunités nouvelles de financer les travaux de rénovation énergétique de l'habitat privé. Prises en charge par des opérateurs contrôlés par les collectivités territoriales, elles proposent une offre de financement intégrée à une offre d'ingénierie technique et d'accompagnement à la réalisation des travaux de rénovation.

Tout l'enjeu réside ainsi en l'articulation de ces dispositifs avec les aides européennes.

Certaines dispositions européennes permettent de relancer les réflexions sur ces articulations. Le **programme InvestEU** ambitionne notamment de résoudre les freins actuels à la création d'instruments financiers en permettant la mutualisation de budget afin de bénéficier d'économie d'échelle et de venir combler les manques de financement dans certains secteurs.

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENT

La situation de la France

Le changement climatique aura (et a déjà en partie) pour principales conséquences : une augmentation de l'intensité ou de la fréquence de certains événements météorologiques et climatiques extrêmes. En France, il est estimé que **62 % de la population est exposée de manière forte ou très forte aux risques climatiques**.⁶⁷ Selon une étude de l'Association française de l'assurance de 2015, les **coûts** cumulés des dégâts liés aux risques naturels (inondation, sécheresse...) sont estimés à 92 milliards d'euros sur les 25 prochaines années. Les **régions qui seront potentiellement les plus impactées** sont la zone méditerranéenne ainsi que la côte Atlantique au niveau de la région Nouvelle Aquitaine et de la côte basse de la Bretagne⁶⁸. Les **villes** françaises quant à elles sont confrontées à de nombreux défis tels que les phénomènes d'îlot de chaleur urbain et d'inondation.

Les ressources en eau

En France, 191 milliards de m³/an d'eau sont disponibles, soit 3 262 m³ par personne et par an⁶⁹. Le volume d'eau douce prélevé chaque année en France métropolitaine représente plus de 15 % de la ressource disponible, soit plus de 30 milliards de m³. La moitié est destinée au refroidissement des centrales électriques, qui en restituent la quasi-totalité au milieu naturel. Les prélèvements pour l'eau potable, l'agriculture et les autres usages, principalement industriels, représentent 11 milliards de m³ en 2013⁷⁰. Selon les diagnostics réguliers sur l'état des eaux, en 2015 : 44,8% des cours d'eau sont considérés comme étant bon ou en très bon état écologique et 62% en bon état chimique. Pour les eaux souterraines, 2/3 des masses sont en bon état chimique. Les pollutions de l'eau peuvent être d'origine industrielle, agricole, domestique ou accidentelle et de type chimique et organique. Les eaux de surface, comme les eaux souterraines restent marquées par la présence de nitrates, des pesticides et d'autres micropolluants. Un groupe de travail interministériel sur les impacts du changement climatique a estimé qu'en 2050, 2 milliards de m³ d'eau manqueraient si la demande restait stable⁷¹, et pourraient engendrer des tensions potentielles sur certains bassins versants. En termes de coût indirects, la sécheresse qui impactera les eaux de surfaces, affectera également des secteurs économiques liées à l'eau, telles que par exemple certaines activités touristiques⁷².

LES BESOINS DE DEVELOPPEMENT AU REGARD DE LA SITUATION DE LA FRANCE

- Assurer la disponibilité de la ressource en eau, prioritairement pour l'alimentation en eau potable.
- Protéger et restaurer la qualité des milieux aquatiques et les zones humides.
- Réduire les émissions de pollutions d'origine urbaine, industrielle et agricole afin d'assurer une gestion durable de l'eau.

⁶⁷ ONERC/MTES, 2018, Changement climatique : Impacts en France.

⁶⁸ IRPUD, ESPON Climate Project, 2011.

⁶⁹ <https://www.cieau.com/connaître-leau/en-france-quelles-sont-les-ressources-en-eau/>

⁷⁰ <https://www.eaufrance.fr/publications/les-prelevements-deau-douce-en-france-les-grands-usages-en-2013-et-leur-evolution>

⁷¹ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/observatoire-national-sur-effets-du-rechauffement-climatique-onerc#e2>

⁷² https://www.senat.fr/rap/r18-511/r18-511_mono.html#toc156

Les inondations

Les événements météorologiques extrêmes augmenteront avec le temps, avec une hausse de la fréquence des fortes précipitations. Cette menace concerne le nord et l'ouest de la France, les zones de montagne ainsi que tous les grands fleuves. De nombreuses zones urbaines restent sujettes aux risques d'inondations qui sont amplifiés par l'imperméabilisation des sols due à l'urbanisation. Plus de 17 millions de résidents permanents sont potentiellement soumis au risque de débordement de cours d'eau (soit 1 habitant sur 4 et 1 emploi sur 3) et 1,4 million de personnes sont potentiellement soumises au risque de submersion marine. Plus de 9 millions d'emplois seraient ainsi exposés aux débordements de cours d'eau et plus de 850 000 exposés aux submersions marines^{73et74}. Le coût annuel moyen des dégâts liés aux inondations serait de 520 millions d'euros⁷⁵.

LES BESOINS DE DEVELOPPEMENT AU REGARD DE LA SITUATION DE LA FRANCE

- Développer les opérations de « (re)perméabilisation » des sols, en particulier en zone urbaine (recherche et développement sur sols drainants / projets pilotes démonstrateurs...).
- Soutenir des démarches de gestion intégrée des risques naturels (sur le terrain et projets de recherche).
- Renforcer la protection face aux phénomènes de glissements de terrain et coulées de boue en montagne (par des installations de type paravalanche mais aussi par le recours à des solutions fondées sur la Nature telles que la préservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de montagne).

Les zones littorales

Le changement climatique a une incidence directe sur la hausse du niveau des mers et l'évolution du trait de côte. La France avec les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Allemagne seront les pays d'Europe les plus touchés par les inondations côtières. Les dommages moyens annuels estimés d'ici 2100 seront de l'ordre de 3,9 milliards d'euros pour la France. Les différents effets attendus du changement climatique sur le littoral sont les suivants⁷⁶ : hausse des températures, évolution des précipitations, hausse du niveau des mers, érosion du littoral... Actuellement, il y a en France 1,4 millions d'habitants et 850 000 emplois exposés au risque de submersion marine.

LES BESOINS DE DEVELOPPEMENT AU REGARD DE LA SITUATION DE LA FRANCE

- Repenser le développement et l'aménagement des territoires littoraux afin de favoriser leur adaptation et de renforcer leur résilience face au changement climatique.
- Prévenir les risques d'érosion et de submersion marine notamment par des actions de recul stratégique et la relocalisation d'activités.
- Investir les solutions fondées sur la nature avec des projets qui peuvent être

⁷³ Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2012), *Première évaluation nationale des risques d'inondation, Principaux résultats* - EPRI 2011.

⁷⁴ MTES, 2017, Action menées par l'État à la suite de la tempête Xynthia.

⁷⁵ THEMA, 2019, L'évaluation socio-économique des projets de prévention des inondations en France.

⁷⁶ *Le littoral dans le contexte du changement climatique*, Rapport de l'Onerc au Premier ministre et au Parlement, La Documentation Française, Paris, 2015.

combinées, dans les territoires, avec des projets portant sur la préservation d'écosystèmes fonctionnels et du bon état écologique ; l'amélioration de la gestion d'écosystèmes pour une utilisation durable par les activités humaines ou la restauration d'écosystèmes dégradés ou la création d'écosystèmes.

La qualité de l'air

En 2016, 24 États membres de l'Union européenne, parmi lesquels la France, ont présenté des dépassements des normes réglementaires de qualité de l'air pour la protection de la santé humaine. En 2018, la France a été envoyée devant la Cours de justice de l'UE pour non-respect de la directive européenne de 2008⁷⁷. D'après la commission d'enquête sur le coût économique et financier de la pollution de l'air du Sénat⁷⁸, le coût total de la pollution de l'air en France serait de l'ordre de 68 à 97 milliards d'euros par an.

LES BESOINS DE DEVELOPPEMENT AU REGARD DE LA SITUATION DE LA FRANCE

- Renforcer les actions visant à l'amélioration de la prévention et la réduction de la pollution atmosphérique pour diminuer les risques sur la santé.
- Poursuivre la transition vers l'utilisation des énergies renouvelables.
- Réduire les pollutions atmosphériques notamment dans les zones déterminées comme sensibles⁷⁹.
- Cibler l'ensemble des activités humaines susceptibles d'émettre des polluants atmosphériques : les activités industrielles, les activités domestiques, la sylviculture...et en particulier les secteurs du transport et de l'agriculture.

La biodiversité

Avec le deuxième domaine maritime au monde et une palette géographique et bioclimatique variée, la France héberge 10% de la biodiversité mondiale. 80% de la biodiversité nationale est estimée se situer en outre-mer⁸⁰. Concernée par 4 des grandes zones biogéographiques européennes (atlantique, continentale, méditerranéenne et alpine), la France est le pays le plus diversifié de l'Union européenne en termes d'écosystèmes. Le territoire français possède 81% des écosystèmes présents en Europe ainsi que 68% des habitats menacés au niveau Européen. 1 239 espèces sont protégées en métropole.⁸¹ Les origines des pressions sur les écosystèmes sont principalement : l'artificialisation du territoire, les pollutions liées notamment à l'utilisation des produits phytosanitaires, les invasions d'espèces exotiques, le changement climatique. Le changement climatique impacte notamment les migrations de nombreuses espèces, accroît les risques de feux de forêt menaçant les habitats naturels, augmente le nombre et l'aire de répartition de plus de la moitié des insectes ravageurs et des pathogènes affectant les forêts françaises.

⁷⁷ <https://www.publicsenat.fr/article/politique/pollution-de-l-air-la-france-sera-traduite-devant-la-cour-de-justice-de-l-union>

⁷⁸ <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur/qualite-de-l-air-exterieur-10984/article/sources-de-pollution-et-effets-sur-la-sante>

⁷⁹ Ces « zones sensibles » sont issues du croisement entre les zones à enjeux (bassins de population, zone naturelle à protéger...) et les zones fortement émettrices de polluants. Ces zones sont définies comme « des zones où les actions en faveur de la qualité de l'air doivent être jugées préférables à d'éventuelles actions portant sur le climat et dont la synergie avec les actions de gestion de la qualité de l'air n'est pas assurée. » dans la Méthodologie de définition des zones sensibles du LCSQA (12/2010) : https://www.lcsqa.org/system/files/drc-10-114401-13367a-zones_sensibles_vf.pdf

⁸⁰ Une étude similaire sur les outre-mer est en cours de réalisation par la DGOM. Le présent document ne développe donc ni la situation spécifique des outre-mer, ni les mesures prises au niveau national, ni les besoins

⁸¹ Source : INPN, la Biodiversité – quelle biodiversité en France ? <https://inpn.mnhn.fr/informations/biodiversite/france>

LES BESOINS DE DEVELOPPEMENT AU REGARD DE LA SITUATION DE LA FRANCE

- Allouer des moyens plus importants à la conservation des milieux naturels.
- Soutenir des actions répondant à des enjeux communs à plusieurs thématiques environnementales : conservation/restauration des zones humides, renaturalisation/Verdissement/Végétalisation urbaine, limitation de l'artificialisation des sols, et actions de perméabilisation, solutions fondées sur la nature...
- Renforcer les continuités écologiques notamment en poursuivant le développement des trames vertes et bleues.
- Améliorer les connaissances sur la biodiversité afin de mieux cibler les interventions mais aussi pour le suivi des résultats des investissements.
- Eduquer et sensibiliser aux enjeux de préservation de la biodiversité.

Les déchets et l'économie circulaire

En 2015, la France produisait 323 474 270 Tonnes/an de déchets par les activités économique (2^{ème} rang européen) et 29 193 619 Tonnes/an de déchets par les ménages (derrière l'Allemagne et l'Italie)⁸². La même année, la France produisait en moyenne 4,6 Tonnes de déchets par habitant et par an. Sur 10 ans (entre 2006 et 2016), le poids de déchets issus des ménages a diminué de 0,3%, celui des déchets issus des entreprises a diminué de 8% mais celui des constructions a augmenté de 2%. La France affiche des performances moyennes en termes de recyclage de ses déchets par rapport aux autres pays européens. Le taux de recyclage des déchets ménagers est de 41,8% en 2016 en France. La moyenne européenne est de 46%. Malgré l'augmentation de la consommation des ménages, les déchets municipaux diminuent, ce qui pourrait être le signe de l'incidence positive des stratégies de prévention (mise en place de composteurs par exemple)⁸³.

L'économie circulaire, notion introduite par la loi de la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, est un nouveau modèle économique à vision systémique. La France est le deuxième pays Européen en termes d'utilisation de matériaux recyclés dans le système de production avec 19,5% de matériaux issus du recyclage.

LES BESOINS DE DEVELOPPEMENT AU REGARD DE LA SITUATION DE LA France

- Adopter des comportements de sobriété des usages et de la consommation, de réemploi des matériels et des biens de consommation.
- Structurer les filières de production capables de « boucler la boucle » entre les capacités de collecte, de recyclage et de débouché pour les matières à recycler tout en permettant l'innovation, notamment à travers l'écoconception.
- Contribuer au respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.
1. La préparation en vue de la réutilisation ; 2. Le recyclage et la valorisation des déchets organiques par retour au sol ; 3. Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ; 4. L'élimination.

⁸² Eurostat, 2016, <https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ten00110/default/table?lang=fr>

⁸³ ADEME, 2019

Les mesures entreprises au niveau national face aux évolutions contextuelles ou évolutions des normes.

Le changement climatique : en Europe, le « paquet énergie-climat 2020 » définit trois objectifs à atteindre en 2020 : la réduction de 20% des émissions de GES par rapport à 1990, l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale brute de l'ordre de 20%, et l'augmentation de l'efficacité énergétique de 20%. À l'heure du bilan, la France n'avait atteint aucun des objectifs affichés. La France est le deuxième pays européen en ce qui concerne les dépenses liées à la problématique du changement climatique.

Les ressources en eau : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence issue de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014. La GEMAPI reconcentre les actions à l'échelle intercommunale au sein d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui possèdent les capacités techniques et financières nécessaires. Les Assises de l'eau (2018 et 2019) ont permis aux acteurs publics et privés de se concerter sur les questions de ressources en eau.

Les inondations : dans le cadre de la prévention des risques d'inondations, la mise en place de la compétence GEMAPI dans les intercommunalités doit permettre de définir et gérer les aménagements hydrauliques, créer et restaurer les zones de rétention temporaires des zones de crues et créer les zones de mobilités d'un cours d'eau.

Les zones littorales : à partir de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, le programme d'actions 2017-2019 développe des orientations stratégiques pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies territoriales partagées, développer des démarches expérimentales sur les territoires littoraux et identifier des financements.

Qualité de l'air : le Plan national de surveillance de la qualité de l'air ambiant de 2016-2021 vise à articuler aux plans nationaux et régionaux les missions d'un dispositif de surveillance de la qualité de l'air. Le Plan National de Réduction des émissions de Polluants Atmosphériques vise à réduire les émissions de polluants atmosphériques pour améliorer la qualité de l'air et réduire l'exposition des populations aux pollutions atmosphériques. Au niveau local, les plans de protection de l'atmosphère sont en œuvre dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants ou dans les zones où des dépassements des seuils européens ont été observés ou risquent de l'être.

Biodiversité : la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016 a permis d'instaurer un socle commun à l'échelle nationale pour notamment améliorer son intégration dans la prise de décision de l'aménagement territorial. La mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité sur la période 2011-2020 a permis de définir les orientations stratégiques nationales à tenir pour préserver la biodiversité et les services écosystémiques, dans la continuité de la stratégie de l'UE en matière de biodiversité.

Les déchets et l'économie circulaire : la Loi NOTRe du 7 août 2015 permet d'étendre les champs de compétences des Régions pour la prévention et la gestion de déchets par la création d'un Plan régional de gestion et de prévention des déchets d'une durée de 6 ans et d'un SRADDET. La Feuille de route pour l'économie circulaire (avril 2018) liste les opérations pour permettre la transition vers un modèle d'économie circulaire. Elle présente 50 mesures ciblant les différentes échelles d'actions : les citoyens et consommateurs, les collectivités locales, les entreprises, l'État et les acteurs publics. Les principaux objectifs sont de : produire mieux avec moins de ressources non renouvelables ; incorporer plus de matière première recyclée ; créer des emplois et inciter à une montée en gamme et une différenciation des produits par une meilleure

performance environnementale.⁸⁴ Un projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a été adopté définitivement par le Sénat le 30 janvier 2020. Il s'articule autour de quatre grandes orientations : renforcer l'information du consommateur, lutter contre le gaspillage pour préserver les ressources naturelles, mobiliser les industriels pour transformer les modes de production, ainsi qu'améliorer la collecte des déchets et lutter contre les dépôts sauvages.

⁸⁴ MTES, 2019, 50 mesures pour une économie 100% circulaire.

CONNAÎTRE les programmes européens est une collection du programme national d'assistance technique interfonds Europ'Act. Elle vise à apporter aux acteurs des politiques européennes de cohésion, de développement rural et des affaires maritimes et de la pêche en France, des éléments de réflexion visant à renforcer et améliorer le suivi et le pilotage des programmes européens.

Cette collection comprend plusieurs types de publications : études, analyses et cadrages conceptuels.

Contacts

Agence nationale de la cohésion des territoires
Pole politique de cohésion européenne

mae@anct.gouv.fr

En savoir plus

www.europe-en-france.gouv.fr